

## 1. Informations générales

1. Ce jeu-concours est organisé par RegionAlps SA. Le concours a lieu sur la base des conditions de participation ci-énoncées. RegionAlps SA est responsable de l'organisation et du déroulement du jeu-concours ainsi que de la mise à disposition des prix et de leur distribution.
2. Ce concours ne dépend nullement de Facebook ou d'Instagram et n'est ni sponsorisé, ni soutenu, ni organisé par Facebook ou Instagram. En cas de questions, commentaires ou plaintes concernant le concours vous serez priés de vous adresser uniquement à RegionAlps SA et non à Facebook ou Instagram. RegionAlps SA dédommage Facebook et Instagram de toutes les demandes de tiers concernant ce jeu-concours.

## 2. Conditions de participation

1. Le participant déclare être âgé d'au moins 14 ans et résider sur le territoire suisse.
2. Sont exclus de la participation les employés de RegionAlps SA et leurs familles.

## 3. Modalités du concours

1. La participation au concours est seulement possible dans la période postée.
2. Pour que la participation soit prise en compte, il est important de suivre toutes les étapes expliquées sur la publication du jeu-concours.
3. Le prix sera attribué conformément aux conditions mentionnées dans le post du concours.
4. En cas de suspicion de commentaires spam ou d'infraction à nos règles de participation, RegionAlps SA se réserve le droit de supprimer le commentaire concerné sans indication de motifs et sans préavis.
5. Les gagnants d'un jeu-concours sont désignés par tirage au sort réalisé sur la base d'un processus autonome et impartial (que ce soit virtuel ou en recourant à une personne neutre et indépendante). RegionAlps SA est autorisé à procéder au tirage au sort du/des gagnant(s) comme il le souhaite, pour autant que le processus soit conforme à ce qui précède. Les gagnants seront contactés dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du concours.
6. Les prix seront envoyés uniquement aux adresses postales sur le territoire suisse.

## 4. Remise des prix

1. L'annonce du ou de la gagnant(e) se fera uniquement dans les commentaires de la publication-concours. RegionAlps SA se réserve le droit de demander à le ou la gagnant(e) de lui écrire en message privé ou un mail à [info@regionalps.ch](mailto:info@regionalps.ch) afin de convenir des conditions de remise du prix et d'autres formalités.
2. Le ou la gagnant(e) aura 10 jours pour s'annoncer en répondant au commentaire annonçant le(s) gagnant(s) ou en envoyant un message privé. Si le ou la gagnant(e) ne s'est pas annoncé dans ce laps de temps, RegionAlps SA peut soit désigner un(e) autre gagnant(e), soit remettre en jeu le gain non-retiré.

## 5. Le prix

1. Le prix du jeu-concours est également indiqué dans la publication, ainsi que la manière dont le gagnant est désigné.
2. Un versement en espèces du prix ou un échange contre un autre prix n'est pas possible.
3. Si le prix n'est plus disponible pour une raison involontaire de la part de RegionAlps SA, ce dernier est autorisé à remplacer le gain par un voire des autre(s) produit(s)/service(s) de valeur équivalente au gain initial.
4. Le prix n'est pas transférable à des tiers.

## **6. Publication**

1. Le gagnant consent à ce que RegionAlps SA publie son nom d'utilisateur Facebook en tant que gagnant du jeu-concours sur le site Facebook et Instagram de RegionAlps SA.

## **7. Troubles du déroulement; Responsabilité**

1. RegionAlps SA se réserve le droit d'interrompre ou de clore le concours à tout moment sans préavis et sans motif en tenant compte des intérêts des participants si une continuation correcte ne peut plus être garantie pour des raisons techniques, en cas de soupçon d'abus du jeu ou de la page fan Facebook ou Instagram de RegionAlps SA ou si le jeu est illicite du point de vue juridique.
2. RegionAlps SA se réserve le droit d'exclure du concours, sans communication ni justification, les participants manipulant ou cherchant à manipuler les modalités de participation ou le concours et/ou violant les règles du jeu. Cela vaut également pour les participants faisant de fausses déclarations sur leur personne. RegionAlps SA se réserve le droit de supprimer tout commentaire insultant ou menaçant et d'exclure du jeu l'auteur des commentaires concernés sans préavis et sans motif.
3. RegionAlps SA décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement des sites internet sur lesquels est proposé le concours, en particulier en cas d'une éventuelle saturation de la page Facebook ou Instagram de RegionAlps SA.

## **8. Dispositions finales**

1. Le concours est régi par le droit suisse à l'exclusion des normes de renvoi. Tout recours judiciaire est exclu. Aucune correspondance n'aura lieu au sujet du concours.
2. Même si certains points des conditions de participation s'avéraient invalides, le reste du règlement resterait intacte.